



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 17 décembre 2020

#### DATE DE CONVOCATION

11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le **dix-sept décembre** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marc FRELIH, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. André LONCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Jean-Luc MAHIEU, M. Martial MATHIRON, Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : M. François BIGEARD (supplié par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (supplié de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppliée par M. André LONGCHAMP), M. Jean-Marie FERREUX (supplié par Mme Laurence VIENNET), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppliée par Mme Evelyne MONNOT), M. Olivier GAUTHRON (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Stéphanie PEPIN (suppliante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (supplié par Mme Stéphanie PEPIN), Mme Laurence VIENNET (suppliante de M. Jean-Marie FERREUX).

Assistaient à la séance : M. Benjamin MODI, Mme Marie-Jo DURIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse

17/12/2020/22

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	28
VOTANTS :	31

**Objet** : Conventions pour le financement des Réseaux d'Aide aux Élèves en Difficulté (RASED)

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise en œuvre d'une convention pour la participation de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au financement des Réseaux d'Aide aux Élèves en Difficulté des collectivités accueillant des élèves résidant sur le territoire communautaire,
- **VALIDE** la mise en œuvre d'une convention pour la participation au financement du RASED à GENLIS, par les collectivités extérieures à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et ayant des élèves résidant sur leur territoire et accueillis par ce Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté (RASED),
- **VALIDE** le projet de convention de co-financement des Réseaux d'Aide aux Élèves en Difficulté entre les collectivités, ayant un Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté sur leur territoire et accueillant des élèves résidant sur le territoire communautaire et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- **VALIDE** le projet de convention pour le co-financement du Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté à GENLIS entre les collectivités extérieures au territoire communautaire, où résident des élèves accueillis par ce RASED et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

#### LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le

ID : 021-200000925-20201217-17\_12\_2020\_22-DE

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 18 décembre 2020

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la  
Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)